

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 26 È 627D'UTTOBRE DI U 2023

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023

N° 2023/O2/068

Question orale déposée par Paula MOSCA
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**OBJET : CAS DE PESTE PORCINE AFRICAINE EN SARDAIGNE ET
MESURES DE PRÉVENTION**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale extrêmement contagieuse présente dans plusieurs régions du monde et affectant les porcs et les sangliers. Sans risque pour l'homme mais avec un très haut taux de mortalité pour les animaux, elle peut avoir des conséquences socio-économiques graves pour les filières professionnelles concernées.

Au-delà de l'aspect sanitaire, elle peut donc avoir un impact néfaste sur la biodiversité et donc la race porcine nustrale, mais également sur la subsistance même des élevages porcins corses.

En 2019, une question orale avait déjà été adressée au Conseil exécutif de Corse, concernant l'adaptation des mesures de biosécurité, essentielles pour prévenir cette maladie, aux spécificités de l'élevage en Corse, notamment en relation avec l'AOP charcuteries de Corse et les pratiques d'élevage traditionnelles. La réponse faisait état d'une démarche proactive, incluant la formation d'un groupe de travail et l'élaboration d'un plan sanitaire spécifique à la Corse.

Aujourd'hui, la détection de cas de peste porcine africaine de génotype 2 en Sardaigne ravive de fortes craintes.

Pourriez-vous nous faire état de l'avancement de la démarche initiée par l'ODARC et sur les mesures mises en œuvre pour lutter contre la peste porcine en Corse ?